



Arrondissement de  
Valenciennes

# Arrêté municipal

## N° 2024-04-35

### COMMUNE DE LA SENTINELLE

#### 59174

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 059-215905647-20240404-2024\_04\_35-AR



### ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DANS UN DOMAINE DE SA COMPÉTENCE

Le Maire de la commune de La Sentinelle,

Vu les articles L2122-19 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature aux agents chargés de l'état civil,

#### ARRÊTE

**Article 1** : Depuis le 06 juillet 2020, Madame Céline VAZQUEZ, Adjointe administrative territoriale, fonctionnaire titulaire de la commune, est déléguée sous ma surveillance et sous ma responsabilité à l'effet de recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Céline VAZQUEZ, fonctionnaire municipale déléguée.

**Article 2** : Madame Céline VAZQUEZ, fonctionnaire titulaire de la commune, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus par le présent arrêté peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline VAZQUEZ, les délégations qui lui sont conférées seront exercées par Madame Betty CAMPOBASSO, Adjointe administrative territoriale principale de 1<sup>ère</sup> classe, fonctionnaire titulaire et Madame Valérie BRISARD, Rédactrice territoriale principale 2<sup>ème</sup> classe, fonctionnaire titulaire, Madame TETTINI PORCO Laetitia, Adjointe administrative.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Sous-Préfet ;  
- Monsieur le Procureur de la République ;  
- Les agents concernés.

Fait à La Sentinelle, le 04 avril 2024.

Le Maire,

Éric BLONDIAUX